

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mercredi 24 septembre 2025** à compter de **9 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. SERVICES EXTÉRIEURS

2.1 Acceptation des plus basses soumissions conformes pour le déneigement et déglaçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, des circuits 2, 4, 6, 7 et 8

2.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2025-2026, soit celle de la compagnie Sel Windsor inc. au montant de 99,49 \$ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables

3. ADMINISTRATION ET CONSEIL

3.1 Fin d'emploi de l'employé numéro 900

3.2 Embauche de Madame Marie-Pierre Lussier au poste de préposée à la caisse

3.3 Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 de la MRC de Coaticook – Processus d'approbation des projets

4. RÈGLEMENTS

4.1 Adoption du règlement numéro 12-5 RM350-6 (2025) relatif à la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements antérieurs

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-09-38041 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 25-09-38041

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICES EXTÉRIEURS

25-09-38042 2.1 ACCEPTATION DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028, DES CIRCUITS 2, 4, 6, 7 ET 8

RÉSOLUTION 25-09-38042

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglaçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook, pour les années pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, des circuits numéro 2, 4, 6, 7 et 8 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 septembre 2025 à 9 h 00 à l'hôtel de ville, treize soumissions nous sont parvenues soit;

CIRCUIT N° 2 <u>26,57 km</u>	2025-2026 \$/km	2026-2027 \$/km	2027-2028 \$/km	TOTAL \$/km avant taxes
9515-6923 Québec inc.	3 663,28 \$	3 663,27 \$	3 663,27 \$	291 999,99 \$
EJ Schoolcraft inc.	3 739,00 \$	3 739,00 \$	3 739,00 \$	298 035,69 \$
9489-2841 Québec inc.	4 100,00 \$	4 100,00 \$	4 100,00 \$	326 811,00 \$
CIRCUIT N° 4 <u>4,09 km</u>	2025-2026 \$/km	2026-2027 \$/km	2027-2028 \$/km	TOTAL \$/km avant taxes
C.W.E 9413-7148 Québec	8 863,08 \$	8 863,08 \$	8 863,08 \$	108 750,00 \$
EJ Schoolcraft inc.	9 778,73 \$	9 778,73 \$	9 778,73 \$	119 985,00 \$
Les Entretiens Yannick Jean	10 145,48 \$	10 145,48 \$	10 145,48 \$	124 485,00 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CIRCUIT N° 6 <u>Batiments industriels</u>	2025-2026 \$/km	2026-2027 \$/km	2027-2028 \$/km	TOTAL avant taxes
Les Entretiens Yannick Jean (2012) inc.	15 671,25 \$	15 671,25 \$	15 671,25 \$	47 013,75 \$
Excavation S.L.C. inc.	16 019,50 \$	16 716,00 \$	16 716,00 \$	49 451,50 \$
 CIRCUIT N° 7 <u>26,86 km</u>	 2025-2026 \$/km	 2026-2027 \$/km	 2027-2028 \$/km	 TOTAL avant taxes
EJ Schoolcraft inc.	3 521,00 \$	3 521,00 \$	3 521,00 \$	283 722,18 \$
9515-6923 Québec inc.	3 598,90 \$	3 598,90 \$	3 598,90 \$	289 999,98 \$
Scalabrini et fils inc.	4 375,00 \$	4 475,00 \$	4 575,00 \$	360 595,50 \$
 CIRCUIT N° 8 <u>22 km</u>	 2025-2026 \$/km	 2026-2027 \$/km	 2027-2028 \$/km	 TOTAL avant taxes
EJ Schoolcraft inc.	4 375,00 \$	4 375,00 \$	4 375,00 \$	288 750,00 \$
9489-2841 Québec inc.	5 400,00 \$	5 400,00 \$	5 400,00 \$	356 400,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer les contrats suivants à :

- 9515-6923 Québec inc. au montant de 291 999,99 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 2;
- C.W.E. 9413-7148 Québec inc. pour un montant de 108 750 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 4;
- Les Entretiens Yannick Jean (2012) inc. pour un montant de 47 013,75 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 6;
- EJ Schoolcraft inc. pour un montant de 283 722,18 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 7; et
- EJ Schoolcraft inc. pour un montant de 288 750 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 8;

Et d'affecter les dépenses au poste budgétaire numéro 02-335-00-490.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-09-38043** 2.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SEL WINDSOR INC. AU MONTANT DE 99,49 \$ LA TONNE MÉTRIQUE, OPTION A, PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-09-38043

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 16 septembre 2025 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Soumissionnaires	Option A Avec transport au frais du fournisseur la T/M taxes en sus	Option B Avec transport de la région no. 5 la T/M taxes en sus	Total 700 tonnes Option A taxes en sus
Sel Windsor ltée	99,49 \$	99,49 \$	69 643 \$
Sel Warwick inc.	104,49 \$	126,49 \$	73 143 \$
Selto Distribution inc.	105,75 \$	131,30 \$	74 025 \$
Compass Minerals			
Canada Corp.	137,23 \$	137,23 \$	96 061 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Sel Windsor inc. au montant total de 99,49 \$ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2025-2026, soit celle de la compagnie Sel Windsor inc. au montant de 99,49 \$ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET CONSEIL

25-09-38044 3.1 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 900

RÉSOLUTION 25-09-38044

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mis fin à l'emploi de l'employé numéro 900;

CONSIDÉRANT que la recommandation du trésorier soit de mettre fin à cet emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

Que l'emploi de l'employé numéro 900 prenne fin à compter du 29 août 2025;
ET

Que toute indemnité ou compensation prévue par la loi ou par le contrat de travail soit versée à l'employé, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-38045 3.2 EMBAUCHE DE MADAME MARIE-PIERRE LUSSIER AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA CAISSE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 25-09-38045

CONSIDÉRANT que le poste de préposée à la caisse est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Marie-Pier Lussier pour occuper le poste de préposée à la caisse;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer le poste de préposée à la caisse à Mme Marie-Pier Lussier, à compter du 1er octobre 2025, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution et de fixer son salaire selon l'échelon 1 de la classe 4 et d'établir une période probatoire de trois (3) mois à partir de son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-38046 3.3 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE 2025-2028 DE LA MRC DE COATICOOK – PROCESSUS D'APPROBATION DES PROJETS

RÉSOLUTION 25-09-38046

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU:

De maintenir la composition de comité et son mode de fonctionnement tel quel;

De changer la date de dépôt des projets pour le 30 septembre;

Que pour être admissible au financement de projet locaux, ceux-ci devront s'inscrire dans :

- l'un des domaines d'intervention suivants : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire.

- Plan directeur des parcs de la Ville de Coaticook
- Politique familiale et des aînés de la Ville de Coaticook
- Politique culturelle de la Ville de Coaticook

Que seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets; ET

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

- 25-09-38047** 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM350-6 (2025) RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION 25-09-38047

CONSIDÉRANT que le paragraphe 14 de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* de même que la *Loi sur les véhicules hors-route* accordent à la Municipalité le pouvoir d'adopter un règlement pour permettre la circulation des véhicules hors-route sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a pour but de modifier certaines traverses des véhicules hors-route sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM350-6 (2025) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM350-6 (2025) relatif à la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements antérieurs et de publier l'avis public en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

- 25-09-38048** 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 25-09-38048

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 9 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière